



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée le

**lundi 21 mars 2022, à 20h00
à Couvet, salle du Conseil général (Hôtel de Ville)**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
4. Crédit de 182'000 francs pour la réfection d'un appartement aux Bayards
5. Crédit supplémentaire de 125'000 francs au budget 2022 pour la création d'une classe de scolarité alternée
6. Classement de la motion socialiste sur le plastique à usage unique
7. Motion de l'UDC : « Pour le respect du français académique au sein de l'administration communale »
8. Motion du groupe POP : « Extinction éclairage nocturne de la commune »
9. Motion interpartis : « Pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers »
10. Projet de résolution du groupe PS : « Conférence scientifique sur les enjeux climatiques »
11. Communications du Conseil communal
12. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 23 février 2022 CC/cf

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexes :

- Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
- Rapports et arrêtés relatifs aux points de l'ordre du jour